

Rotary Club de Neufchâteau - 13/12/2022

LA JUSTICE EN TRANSITION



La justice en transition

1. Un peu d'histoire ...

2. Les premiers pas

3. L'évolution de ces dernières années

4. Les prochaines étapes

5. Conclusions

La justice en transition



1. Un peu
d'histoire ...

1. Introduction : un peu d'histoire ...

a) Quelques dates


- 1795 : annexion de nos régions à la République française
- 1815 : annexion de nos régions aux Pays-Bas autrichiens
- 1830 : indépendance de la Belgique
- 1869 : loi sur l'organisation judiciaire
- 1970 : Code judiciaire
- 1988 : création de l'arrondissement judiciaire d'Eupen
- 2012 : scission BHV judiciaire



1. Introduction : un peu d'histoire ...

b) Cadre législatif actuel




- Loi du 1^{er} décembre 2013 portant réforme des arrondissements judiciaires et modifiant le Code judiciaire
 - constat
 - 3 piliers
 - buts
 - concrètement 
 - quid du TPI du Luxembourg ?

- Loi du 30 juillet 2013 portant création d'un tribunal de la famille et de la jeunesse
 - constat
 - caractéristiques
 - quid au TPI du Luxembourg ?



1. Introduction : un peu d'histoire ...

b) Cadre législatif actuel ...suite

- Loi-cadre du 18 février 2014 relative à l'introduction d'une gestion autonome pour l'organisation judiciaire
 - constat
 - principe
 - objectif
 - création de nouvelles structures de gestion au sein du siège
 - le Collège des cours et tribunaux
 - les comités de direction
 - le service d'appui
 - concrètement 
 - quid au TPI du Luxembourg ?



La justice en transition



2. Les premiers pas

2. L'ère digitale : les premiers pas

a) Situation avant les réformes de 2014

■ Le tout papier

- *le courrier, les registres (comptabilité, pièces à conviction...), les dossiers, les copies*
- *utilisation du mail uniquement pour des échanges internes*
- *utilisation du fax avec les partenaires externes*

■ Les outils à notre disposition

- *PC fixes – pas de PC portables*
- *boîtes mails professionnelles*
- *la suite Office (Word, Excel,...)*
- *des applications métiers*
- *des processus informatiques appliqués différemment dans les trois divisions*
- *de bons contacts avec le barreau, le ministère public et les partenaires extérieurs*



2. L'ère digitale : les premiers pas

b) Initiatives locales après les réformes de 2014

■ Avec les moyens du bord

- *utilisation plus intensive du mail*
- *concertation avec le barreau pour développer la communication par mail*
- *intensification des échanges électroniques avec le parquet et les partenaires extérieurs*
- *accord du justiciable pour l'utilisation du mail*
- *utilisation d'Excel et Word pour remplacer les registres papier (comptabilité, pièces à conviction, registres d'audience...)*
- *création de procédures en interne pour fixer les marches à suivre*
- *partage des informations centralisé*
- *processus harmonisés dans toutes les matières*



La justice en transition



3. L'évolution
de ces dernières
années

3. L'ère digitale : l'évolution de ces dernières années






a) La numérisation et la dématérialisation

- *la numérisation = transférer (scanner) sur un support immatériel un élément matériel (souvent un support papier)*
- *la dématérialisation n'est pas un synonyme de numérisation. C'est un processus complet qui est pensé dès le départ comme tel, et qui surtout se pense « numérique » et non « papier ». L'objectif est « Zéro papier »*
- *pour dématérialiser l'ensemble des processus :*
 - des initiatives législatives sont nécessaires
 - des moyens techniques doivent être mis à disposition (PC performants, réseau renforcé et sécurisé, logiciels adaptés et performants, plateformes partagées et sécurisées...)

3. L'ère digitale : l'évolution de ces dernières années

b) Les aspects matériels, les logiciels, le réseau

- *logiciels en soutien*
- *utilisation de scanners plus puissants* 
- *renforcement du matériel informatique* 
- *architecture réseau accessible à l'ensemble des intervenants de la justice*
- *site internet (informations, modèles de documents...)*
- *plateforme nationale pour le partage d'informations avec les citoyens, les avocats, ...*
- *la vidéoconférence (audiences, réunions, formations,...)*
- *PC Kiosk au sein des greffes* 
- *terminaux bancaires*

3. L'ère digitale : l'évolution de ces dernières années

c) La formation et l'accompagnement



- Création de référents
- Organisation de formations
- Organiser le suivi



3. L'ère digitale : l'évolution de ces dernières années

d) Les points forts et les points faibles

- + Points forts
 - rapidité de transmission des informations – communication électronique des décisions aux parties
 - économie de papier - moins d'archives - moins de manutention

 - facilité de recherche dans les dossiers
 - limitation des déplacements (dossiers accessibles sans déplacement)
 - satisfaction des justiciables, avocats et partenaires de la justice
 - procédure pénale entièrement numérisée (dossier papier = dossier numérique) 
 - procédure civile et familiale numérisée (le papier disparaît = début de la dématérialisation) 
 - PC kiosk permettant la consultation au palais

- - Points faibles
 - coût des investissements
 - changement de manière de travailler (freins importants)
 - adaptations législatives nécessaires
 - sécurité informatique - conservation des données (durée)
 - fracture numérique des justiciables




La justice en transition



4. Les
prochaines
étapes

4. L'ère digitale : les prochaines étapes

a) Les objectifs



- *communication optimisée avec les justiciables, les avocats, les experts, les huissiers...*
- *dossiers et décisions accessibles pour les parties sur une plateforme web*
- *les justiciables en décrochage numérique pourront accéder à leur dossier au palais de manière électronique avec l'aide d'un membre du greffe*
- *suppression du dossier papier*
- *décisions signées électroniquement avec communication automatique*
- *paiement des droits en ligne*
- *vidéoconférence pour certaines audiences* 



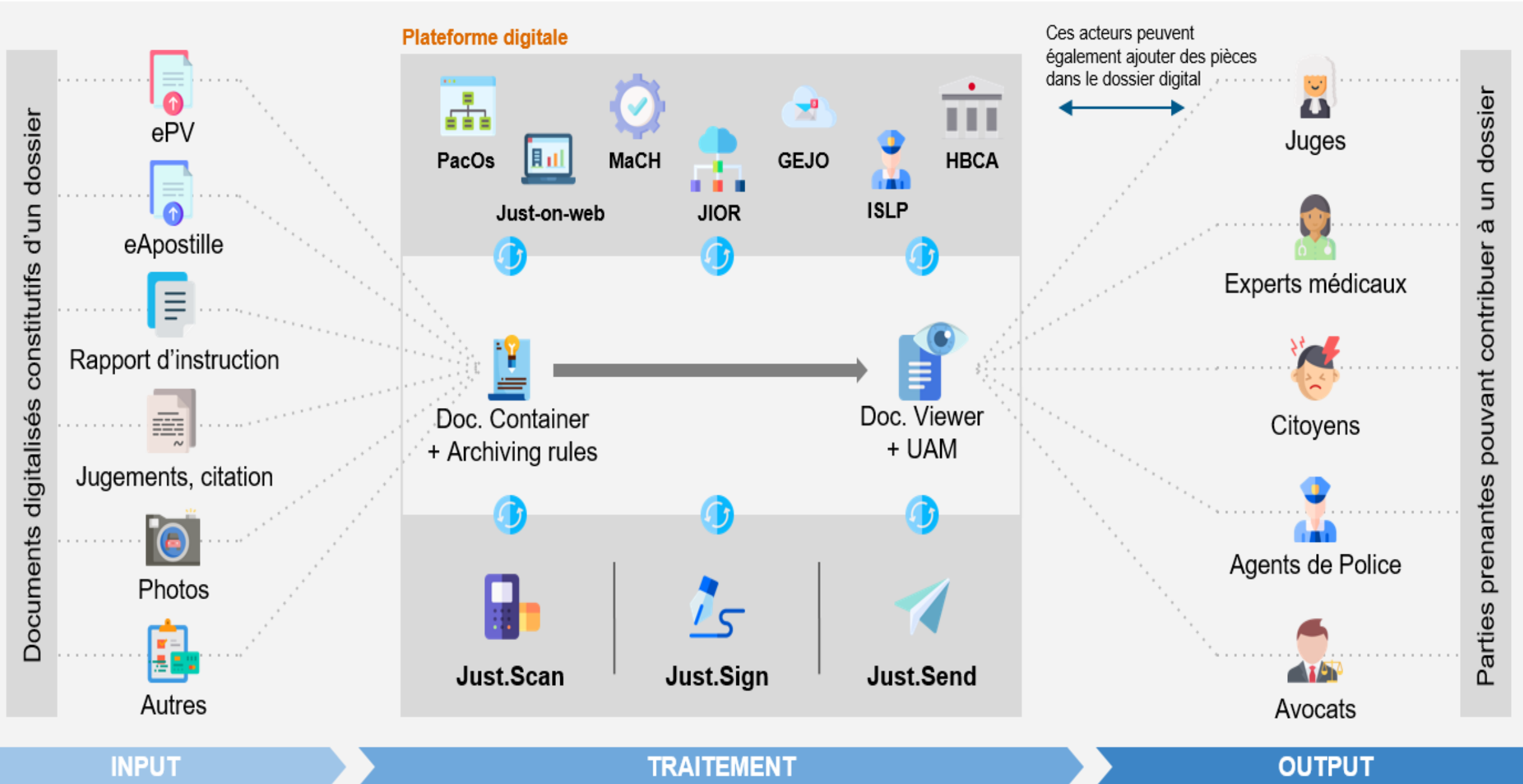
4. L'ère digitale : les prochaines étapes



b) Les projets en cours de développement

- **JustConsult** : permet de gérer les documents numérisés et les accès
- **JustRequest** : permet de solliciter l'accès à son dossier personnel digital
- **JustonWeb** : plateforme donnant accès aux différents services de la justice 
- **JustInventaire** : application qui assurera la gestion, la consultation et l'archivage centralisés des dossiers numériques, tant en interne qu'en externe
- **JustSign** : signature électronique des décisions, lettres et documents
- **JustSend** : plateforme d'envoi des documents signés électroniquement
- **JustInbox** : boîte aux lettres électronique du citoyen
- **JustDeposit** : permet aux parties de soumettre de nouvelles pièces et de nouveaux documents (dépôt) pour compléter et « alimenter » un dossier numérique
- **Pacos** : gestion des pièces à conviction (traçabilité, stocks, restitution, destruction...)
- **e-PV** : procès-verbaux signés numériquement et transmis automatiquement dans le dossier numérique
- **JustSignal** : plateforme de signalement et de suivi de personnes (mesures probatoires)
- **PC Kiosk** : développement de l'accès numérique dans les greffes
- **Base de données des jugements et arrêts** : accès à toutes les décisions judiciaires en ligne dès le prononcé de celles-ci 

Ecosystème "Dossier digital"



La justice en transition



5. Conclusions

**Merci pour votre
attention**
